

École secondaire de Rivière-du-Loup

320, rue St-Pierre

Rivière-du-Loup, Québec, Canada

Politique d'évaluation (PEI)



Date de révision : décembre 2025

ESRDL

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique.....	2
But de l'évaluation.....	2
Principes d'évaluation.....	3
Attentes de l'établissement	3
Évaluation efficace	4
Évaluation formative	4
Évaluation sommative	5
Droits et responsabilités	6
Établissement	6
Enseignant(e)s	6
Élèves.....	8
Parents/tuteurs légaux.....	8
Critères d'évaluation.....	10
Pratiques communes de l'établissement	10
Normalisation interne	10
Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB	11
Pratiques communes de l'établissement	11
Exigences locales et principes d'évaluation de l'IB	12
Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locale	12
Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB.....	12
Bibliographie.....	13
Annexes	14

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Développer la curiosité intellectuelle pour favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève en accordant une importance équivalente aux différents aspects de nos vies (intellectuel, physique et affectif) dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres pour contribuer à notre communauté.

La vision de l'École secondaire de Rivière-du-Loup est de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève avec une équipe-école qui travaille dans le respect et l'engagement.

C'est dans cette vision que l'École secondaire de Rivière-du-Loup a développé une offre de différents parcours permettant aux élèves de développer leurs capacités, leurs intérêts et leurs passions en répondant aux besoins spécifiques de chacun.

Le parcours PEI encourage les élèves à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion et à comprendre que les autres, en étant différents, peuvent aussi être dans le vrai.

Énoncé de politique

L'évaluation au PEI doit couvrir les différents aspects des programmes de formation, autant au niveau du ministère que pour les différents guides de matières du PEI.

L'évaluation doit respecter les exigences des deux programmes en complémentarité et ne pas surcharger l'élève.

But de l'évaluation

Le but de cette politique est d'identifier les bonnes pratiques en termes d'évaluation et d'énoncer clairement les sanctions à mettre en cas de non-respect.

Principes d'évaluation

Attentes de l'établissement

L'évaluation doit être utilisée de façon productive pour que l'élève puisse constamment pouvoir s'améliorer dans le processus. Pour ce faire, l'évaluation doit être autant formative que sommative. Elle doit aussi pouvoir fournir de la rétroaction à l'élève et s'assurer que toutes les mesures nécessaires soient mises en place pour la réussite de l'élève, que ce soient les mesures inscrites au plan d'intervention de l'élève ou les mesures prévues pour l'aménagement et l'inclusion.

L'évaluation doit permettre à l'enseignant et à l'élève de prendre une mesure et de vérifier l'apprentissage des élèves. Les résultats sont communiqués à l'élève et à ses parents au fur et à mesure durant l'année scolaire par le biais de Mozaïk et l'école produit un bulletin critérié en juin avec les cotes critériées sommaires pour chacun des groupes matières, incluant l'apprentissage interdisciplinaire, le design et en 5e secondaire, le projet personnel.

En 4e et 5e secondaire, l'évaluation est méticuleusement analysée pour s'assurer que les élèves sont admissibles au Diplôme d'études secondaires internationales (DÉSI) ou l'attestation de participation aux études secondaires internationales (APÉSI).

Les enseignants devront :

- Ne pas toujours évaluer;
- Fournir des rétroactions à la suite de traces formatives;
- Privilégier la pertinence vs la quantité de tâches d'évaluation;
- Ne pas dédoubler l'évaluation (ministère vs IB);
- Évaluer chacun des critères IB du groupe matière au moins 2 fois dans l'année scolaire.

Évaluation efficace

Afin d'alléger la tâche d'évaluation des enseignants tout en permettant aux élèves de démontrer leurs pleines compétences, certaines pratiques sont valorisées dans notre établissement.

- L'utilisation des grilles IB est utilisée en priorité et la conversion proposée par la SEBIQ pour le ministère est valorisée lorsque les attentes sont similaires.
- Valoriser les pratiques d'évaluations variées qui permettent une triangulation de l'évaluation des compétences (ex. entrevue, utilisation des outils technologiques).
- Valoriser une certaine flexibilité (format production, sujet, ...) dans les tâches pour permettre à l'élèves de démontrer son plein potentiel.

Évaluation formative

La rétroaction est un des facteurs qui a le plus d'impact sur la réussite des élèves selon les résultats des études de John Hattie. Il est donc encouragé que les enseignants, dans le format qu'ils le souhaitent, évalue de façon formative, les apprentissages des élèves pour que l'élève puisse identifier les éléments sur lesquels il doit se mobiliser.

Différentes pratiques sont proposées :

- Évaluation par l'enseignant;
- Évaluation par les pairs;
- L'autoévaluation selon des critères énoncés par l'enseignant;
- Traces à l'oral, à l'écrit ou en vidéo;
- Etc.

Au plan d'unité de travail, les pratiques d'évaluation formatives sont consignées.

Évaluation sommative

Au moment jugé opportun par l'enseignant, généralement au terme d'une séquence d'enseignement et d'apprentissage, il propose une évaluation sommative aux élèves qui est corrigée selon les critères du ministère et selon les critères du PEI.

- L'enseignant annonce le moment de l'évaluation et l'inscrit au Mozaïk de l'élève.
- L'évaluation est proposée aux élèves.
- L'enseignant fait une correction en utilisant la grille correspondant au(x) critère(s) évalué(s).
- L'enseignant fait un retour sur sa correction avec les élèves.
- Les résultats sont inscrits au Mozaïk de l'élève en guise de communication avec les parents.
- Un bulletin est produit annuellement par les enseignants afin de communiquer aux parents le niveau atteint pour chaque critère de chaque matière en se basant sur le jugement d'au moins 2 traces par aspect.

En interdisciplinarité, le niveau de compétence des critères est évalué annuellement en se basant sur un projet particulier.

Droits et responsabilités

Établissement

La direction joue un rôle de leader et de vigie en ce qui concerne l'évaluation.

Droits

- Demander aux enseignants une planification annuelle des contenus d'apprentissage, des évaluations formatives et sommatives.
- Questionner les enseignants sur la pertinence de certaines traces ou sur des pondérations.

Responsabilités

- Respecter les dates de transmission des résultats des élèves au PEI à l'IB.
- Veiller à ce que les enseignants remplissent leur mandat d'évaluation.
- Accompagner les enseignants dans l'organisation de leur évaluation.

Enseignant(e)s

L'enseignant est un pilier en ce qui concerne l'évaluation. Il détermine les moments, le contenu et l'intention (formative ou sommative).

Droits

- Déterminer le type d'évaluation que les élèves vivront.
- Déterminer le moment jugé opportun pour vivre une évaluation.
- Considérer certaines traces plus que d'autres (jugement professionnel).
- Juger les élèves avec la triangulation.
- L'enseignant superviseur peut exiger des traces supplémentaires au rapport du projet personnel pour valider son intégrité.

Responsabilités

- Il doit donner de la rétroaction aux élèves (formative) en cours d'apprentissage.
- Il doit expliquer ses critères d'évaluation avant que les élèves ne la vivent.
- Il doit évaluer les compétences ou les critères inscrits à l'évaluation annuelle en ayant des traces suffisantes pour porter un jugement juste sur les élèves.

- L'enseignant produit un bilan pour chacun des critères en se basant sur au moins deux traces pour chaque aspect.
- Participer à l'évaluation du projet interdisciplinaire selon la planification de ces derniers.
- L'enseignant superviseur du projet personnel doit évaluer de façon formative le projet personnel de son élève en supervision.
- L'enseignant superviseur doit participer au processus de normalisation du projet personnel et produire une note finale à son ou ses élève(s) en supervision pour la fin du mois de mars.

Élèves

L'évaluation est un processus qui fait avancer l'élève dans ses apprentissages. Il est responsable de celle-ci et doit s'impliquer.

Droits

- Connaître les moments d'évaluation en ce qui concerne les évaluations sommatives.
- Connaître les critères d'évaluation.
- Avoir vu les contenus sur lesquels porte l'évaluation.
- En 5e secondaire, dans le cadre du rapport, l'élève a droit à une correction préliminaire pour ajuster son rapport selon les attentes de la grille de correction du projet personnel dans le respect de l'échéancier établi préalablement en concertation avec le superviseur.

Responsabilités

- S'engager à approfondir des contenus dits « à retravailler » à la suite d'une évaluation formative.
- Être à l'écoute de la rétroaction d'un enseignant à la suite d'une évaluation.
- Se préparer au mieux avant de vivre une évaluation.
- Remettre ses travaux à temps selon les échéanciers prévus.
- En 5e secondaire, dans le cadre du rapport, l'élève doit soumettre son dossier de preuves à son superviseur à des fins d'évaluation formative ou sommative.

Parents/tuteurs légaux

Les parents sont souvent spectateurs dans le processus d'évaluation mais ils peuvent soutenir l'élève dans sa réussite en encadrant l'élève dans ses stratégies pour se préparer aux évaluations.

Droits

- Connaître les critères d'évaluation en les demandant à l'enseignant.

- Avoir une rétroaction sur les évaluations que son enfant fait (cotes déposées sur Mozaïk).

Responsabilités

- Consulter le calendrier de son enfant sur Mozaïk ou questionner l'enfant sur les moments d'évaluation.
- Questionner l'enfant sur la progression de ses apprentissages dans les différentes matières.
- Soutenir son enfant en lui offrant des moments de préparation à ses évaluations où il est disposé à étudier (sans distraction).
- Consulter les cotes entrées dans Mozaïk sur une base régulière pour pouvoir ajuster l'encadrement à la maison.
- Donner suite aux communications de l'école dans le cas d'une situation particulière concernant l'évaluation de son enfant.

Critères d'évaluation

Pratiques communes de l'établissement

Tous les enseignants de l'établissement évaluent leurs élèves selon les critères d'évaluation du ministère et selon les critères du PEI lorsque la tâche s'y prête ou qu'il l'avait planifié à un plan d'unité de travail.

- Selon sa matière et la compétence évaluée, l'enseignant sélectionne la grille appropriée pour évaluer l'élève.
- Selon le niveau où il enseigne, l'enseignant sélectionne la grille du PEI qui concerne ses élèves.

Normalisation interne

Il n'y a pas de processus de normalisation en verticalité selon les matières¹, mais un processus de normalisation est mis en place pour la correction du projet personnel.

- L'enseignant superviseur fait une première correction annotée du rapport de l'élève.
- Deux autres enseignants superviseurs révisent la correction de l'enseignant.
- L'enseignant superviseur détermine une note finale en fonction de sa correction initiale et des commentaires émis par les superviseurs réviseurs.

¹ Certains enseignants travaillent cependant en concertation lorsqu'il y a des questionnements concernant l'évaluation ou l'émission d'une cote d'évaluation.²

Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB

Pratiques communes de l'établissement

L'outil de consignation commun proposé à tous les enseignants est Mozaïk étant donné qu'il nous permet la communication avec les parents.

Consignation des résultats

- Les enseignants consignent les résultats des différentes tâches critériées dans Mozaïk à l'étape 3. Cela permet aux parents de voir les résultats pendant l'année.

Transmission des résultats

- Au terme de l'année, les enseignants déterminent le niveau atteint par l'élève, non pas en faisant une moyenne, mais bien en portant un jugement sur la progression de l'élève.
- Les niveaux atteints par l'élève selon les critères sont inscrits dans Mozaïk et transmis aux parents par un bulletin PEI qui est distinct du bulletin du ministère. En annexe 1 est déposé un exemple de bulletin PEI.

Système de notation et de transmission des résultats imposé par les exigences locales

Étant donné que le jugement d'un enseignant face à un produit d'élève est une cote entre un et huit, c'est de cette façon qu'est transmis les résultats des élèves. L'outil proposé, Mozaïk, étant formulé pour des résultats en pourcentage, transforme le résultat des élèves. Nous communiquons avec les parents pour leur mentionner qu'il ne s'agit pas d'un travail sur 8 mais bien d'un niveau de développement en leur présentant le tableau des descripteurs présent à l'annexe 1.

Arrimage entre les exigences locales et les principes d'évaluation de l'IB

Notre système éducatif demande aux enseignants de corriger à l'aide d'une grille d'évaluation dans laquelle les niveaux sont pointés. La différence entre la grille du PEI et celle du Ministère, c'est qu'on termine avec un niveau au PEI et un pourcentage au Ministère.

Le jugement est souvent le même pour plusieurs critères dans les différentes matières. C'est en fait le résultat transmis aux élèves et aux parents qui est différent. Pour plusieurs tâches, il est simple de corriger avec les critères de l'IB et ceux du Ministère dans une seule correction. Sinon, les enseignants regardent avec une lunette différente le produit de l'élève.

Lorsqu'une tâche implique plus d'un critère d'évaluation, les enseignants utilisent parfois la grille de conversion proposées par la SÉBIQ qui fait un cumul des cotes et qui attribuent à chacune des sommes un pourcentage. (Annexe 2)

Classement de Hattie : Liste de facteurs pour la réussite scolaire - VISIBLE LEARNING Bulletin PEI
ESRDL.

Annexes

Annexe 1 Bulletin scolaire

BULLETIN SCOLAIRE Programme d'éducation intermédiaire Année scolaire 2024-2025		
	Nom de l'école : École secondaire de Rivière-du-Loup Code d'organisme : 714021 Adresse : 320, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup (QC) Téléphone : (418) 862-8203 Coordonateur du programme : Benjamin Paradis	
Nom et prénom de l'élève : Fiche : Code permanent : Date de naissance : Titulaire :	Répondant(s) de l'élève: Adresse : Téléphone résidence :	

Domaine des langues Français

Langue et littérature Enseignant(e) :	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Analyse			6
Critère B : Organisation			6
Critère C : Production de texte			7
Critère D : Utilisation de la langue			7

Domaine des langues Autres

Acquisition de langues (Anglais) Enseignant(e) :	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Compréhension orale (listening)			7
Critère B : Compréhension écrite (reading)			7
Critère C : Expression orale (speaking)			7
Critère D : Expression écrite (writing)			6

Fiche : [REDACTED]

Élève : [REDACTED]

Acquisition de langues (Espagnol) Enseignant(e) : [REDACTED]	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Compréhension orale - Comprensión auditiva			7
Critère B : Compréhension écrite - Comprensión de lectura			7
Critère C : Expression orale - Expresión oral			8
Critère D : Expression écrite - Expresión escrita			8

Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie

Sciences Enseignant(e) : [REDACTED]	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Connaissances et compréhension			6
Critère B : Recherche et élaboration			4
Critère C : Traitement et évaluation			5
Critère D : Réflexion sur les répercussions de la science			6

Mathématiques régulières Enseignant(e) : [REDACTED]	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Connaissances et compréhension			6
Critère B : Recherche de modèles			6
Critère C : Communication			7
Critère D : Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle			7

Fiche : [REDACTED]

Élève : [REDACTED]

Domaine de l'univers social

Individus et sociétés Enseignant(e) : [REDACTED]	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Connaissances et compréhension			5
Critère B : Recherche			6
Critère C : Communication			7
Critère D : Pensée critique			8

Domaine des arts

Arts Enseignant(e) : [REDACTED]	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Recherche			5
Critère B : Développement			5
Critère C : Création ou exécution			6
Critère D : Évaluation			5

Domaine du développement personnel

Service-action Enseignant(e) : [REDACTED]	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
			SU

Éducation physique Enseignant(e) : [REDACTED]	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Critère A : Connaissances et compréhension			7
Critère B : Planification de la performance			4
Critère C : Application et exécution			7
Critère D : Réflexion et amélioration de la performance			8

Fiche : [REDACTED]

Élève : [REDACTED]

Apprentissage interdisciplinaire Enseignant(e) : Valérie Bélanger	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Évaluation			6
Synthèse			6
Réflexion			6

Descripteurs	
1	Travail de très faible qualité
2	Travail de faible qualité
3	Travail de qualité convenable (seuil de réussite)
4	Travail de bonne qualité
5	Travail de très bonne qualité
6	Travail de très bonne qualité, parfois innovant
7	Travail de très bonne qualité, souvent innovant
8	Travail excellent et innovant

Be Pals

Signature du coordonnateur du programme

2025-07-04

Date

ANNEXE 2. Grille de conversion

ÉVALUATION CRITÉRIÉE VERSUS POURCENTAGE

4 CRITÈRES		3 CRITÈRES		2 CRITÈRES		1 CRITÈRE	
32	%	24	%	16	%	8	%
0	0	0	0	0	0	0	0
1	6	1	8	1	12	1	24
2	12	2	16	2	24	2	46
3	18	3	24	3	35	3	60
4	24	4	33	4	46	4	68
5	30	5	40	5	54	5	76
6	36	6	46	6	60	6	84
7	41	7	51	7	64	7	92
8	46	8	56	8	68	8	100
9	50	9	60	9	72		
10	54	10	63	10	76		
11	57	11	66	11	80		
12	60	12	68	12	84		
13	62	13	71	13	88		
14	64	14	74	14	92		
15	66	15	76	15	96		
16	68	16	79	16	100		
17	70	17	81				
18	72	18	84				
19	74	19	86				
20	76	20	89				
21	78	21	92				
22	80	22	95				
23	82	23	98				
24	84	24	100				
25	86						
26	88						
27	90						
28	92						
29	94						
30	96						
31	98						
32	100						

*Ce tableau ne provient pas de l'IB. Par contre, il s'inspire de la grille de conversion de la SÉBIQ pour les projets personnels du PEI.